

Premiers résultats de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013

Concentration de l'activité agricole, baisse du nombre d'exploitations, progression des formes sociétaires : en Basse-Normandie, les résultats de l'enquête 'Structure des exploitations' confirment les tendances passées.

La région préserve néanmoins ses spécificités, comme la forte présence des petites exploitations, essentiellement individuelles.

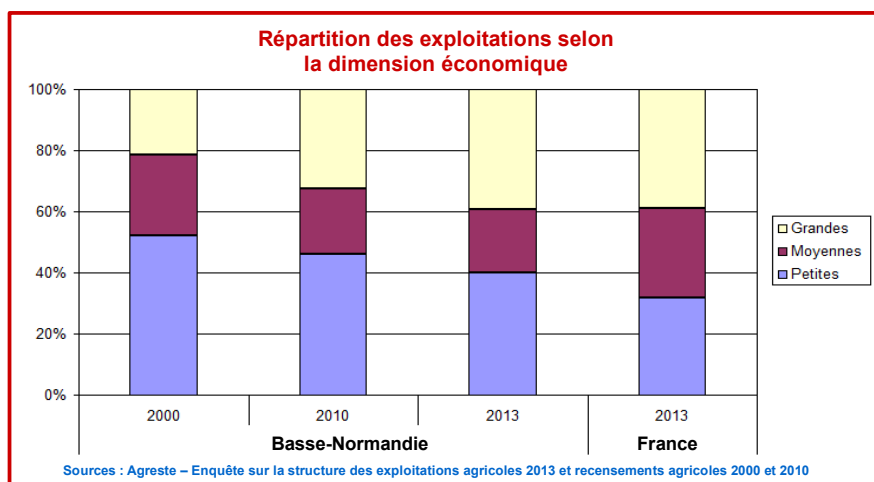
L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) livre ses premiers résultats : en 2013, la production brute standard (PBS) moyenne par exploitation s'établit en Basse-Normandie à 108 300 euros. Depuis le recensement agricole de

2010, la hausse s'élève à 26 %. Cet indicateur traduit le potentiel de production des exploitations. Il est calculé en appliquant des coefficients monétaires aux surfaces agricoles et aux cheptels. L'actualisation récente de ces

coefficients (cf encadré en page 2) explique à elle seule une bonne partie de la progression : à coefficients constants, la PBS moyenne aurait augmenté de 8 % dans la région entre 2010 et 2013.

Autant de grandes que de petites exploitations en Basse-Normandie en 2013

La PBS détermine la dimension économique des exploitations. En 2013, les petites structures, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, représentent 40 % des exploitations bas-normandes (32 % en France métropolitaine). Leur part a certes diminué depuis 2010, mais la région conserve l'une de ses caractéristiques : la forte présence des petites exploitations. Elles représentent même 46 % des structures dans la Manche. Dans la région, en 2013, elles concentrent 12 % de l'emploi agricole (mesuré en unités de travail annuel), 6 % de la SAU et moins de 3 % de la PBS totale (contre respectivement 11 %, 7 % et 2 % en France métropolitaine).



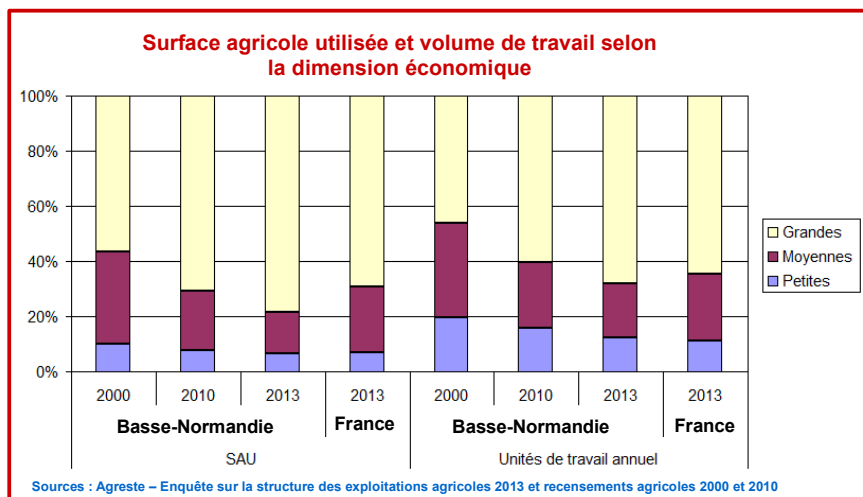
Les exploitations moyennes, dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, regroupent 2 exploitations bas-normandes sur 10, soit autant qu'en 2010. Les grandes exploitations, de PBS supérieure à 100 000 euros, sont

celles dont la part progresse le plus ; elles regroupent désormais 4 exploitations sur 10, soit autant qu'au niveau national alors que, jusqu'à présent, la région se démarquait aussi par une part relativement faible de ces grandes

structures. On dénombre donc, en Basse-Normandie en 2013, approximativement autant de petites que de grandes exploitations.

Pour les petites exploitations, la baisse est avant tout structurelle, même si l'actualisation des coefficients PBS renforce cette évolution : elle augmente en effet la valeur potentielle des exploitations et fait donc basculer mécaniquement de petites exploitations parmi les moyennes.

La progression du nombre des grandes exploitations s'explique quant à elle en premier lieu par la revalorisation des coefficients, qui fait passer des exploitations moyennes parmi les grandes.



La revalorisation des coefficients et son impact sur la répartition des exploitations selon la dimension économique

Les coefficients monétaires appliqués aux surfaces agricoles et aux cheptels pour le calcul de la PBS sont régulièrement actualisés afin de prendre en compte les évolutions des prix et des rendements agricoles. Ainsi, les résultats de l'enquête 'Structure des exploitations' sont valorisés sur la base des prix et rendements moyens de la période 2008-2012, alors que ceux du dernier recensement agricole l'étaient sur les années 2005 à 2009.

En 2010, les petites exploitations, de PBS inférieure à 25 000 euros, rassemblaient 46 % des exploitations de la région. En 2013, si l'on avait utilisé les mêmes coefficients qu'en 2010, leur part aurait été de 42 %. Ce calcul à coefficients constants montre l'évolution structurelle dans les exploitations (dont certaines se regroupent, ou cessent leur activité en cédant leurs moyens de production à d'autres...), indépendante de tout effet prix.

En valorisant les productions 2013 avec les nouveaux coefficients, calculés sur la période 2008-2012 et non plus 2005-2009, la PBS de ces petites exploitations augmente, ce qui en fait basculer certaines parmi les moyennes (puisque le seuil de 25 000 euros est demeuré constant). Cet effet conjoncturel, mesuré à structure de production constante, fait donc également baisser le nombre et la part des petites structures.

	2010	2013	2013
	Anciens coefficients	Anciens coefficients	Nouveaux coefficients
Petites	46%	42%	40%
Moyennes	22%	22%	21%
Grandes	32%	36%	39%

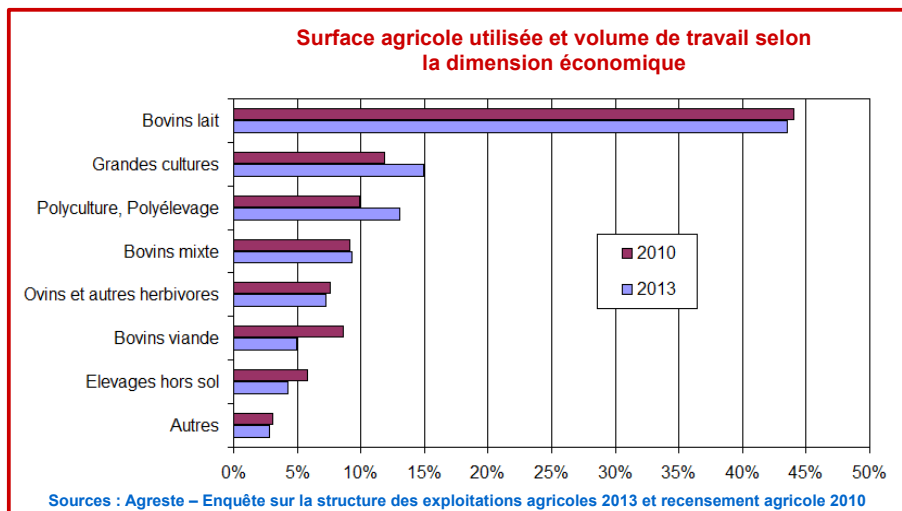
Sources : Agreste – Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2013 et recensement agricole 2010

Nette progression de la spécialisation en grandes cultures et polyculture-polyélevage

La PBS détermine également l'orientation technico-économique : une exploitation est considérée comme spécialisée dès lors que deux tiers au moins de sa PBS provient d'une production donnée. Entre 2010 et 2013, la part des exploitations moyennes ou grandes spécialisées en bovins lait et surtout bovins viande a diminué ; celle des exploitations spécialisées en grandes cultures et polyculture

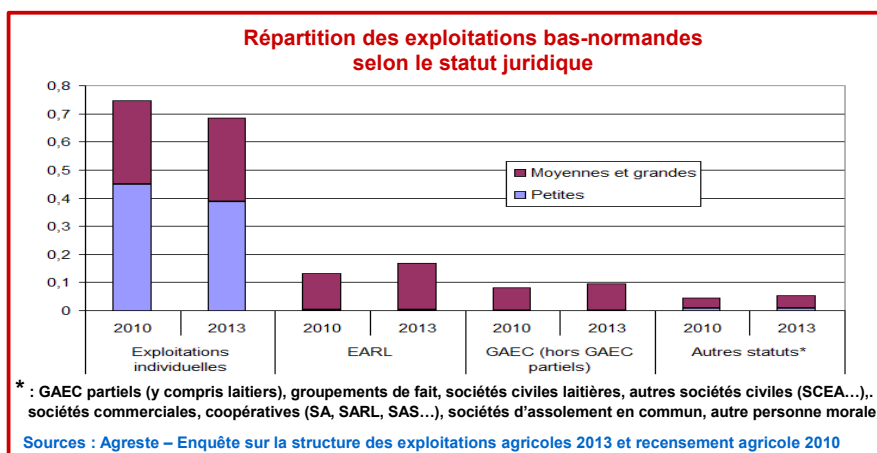
-polyélevage a fortement progressé. On note les mêmes tendances au niveau national. De nombreuses exploitations moyennes et grandes classées en polyculture-polyélevage en 2010 ont l'orientation grandes cultures en 2013. En parallèle, au cours de ces 3 années, des exploitations spécialisées en élevage de bovins (lait, viande ou mixte) ont basculé en polyculture-polyélevage. La revalorisation des

coefficients PBS plus favorable aux cultures (+ 34 % pour le blé tendre) qu'aux cheptels (+ 12 % par exemple pour les vaches laitières) en explique une part. La modification des structures de production au sein de ces exploitations, avec le développement de la part des cultures au détriment de celle des bovins, joue également dans le même sens.



Encore près de 7 exploitations sur 10 en statut individuel

Les grandes caractéristiques des exploitations de la région se retrouvent dans leurs formes juridiques : avec une forte présence de petites structures, l'exploitation individuelle est la forme la plus prisée (69 % des exploitations, et même 71 % dans la Manche, contre 66 % au niveau national). Cette forme rassemble logiquement l'essentiel des petites structures, et encore la moitié des moyennes et grandes exploitations. Ces dernières s'orientent de plus en plus vers des formes sociétaires.

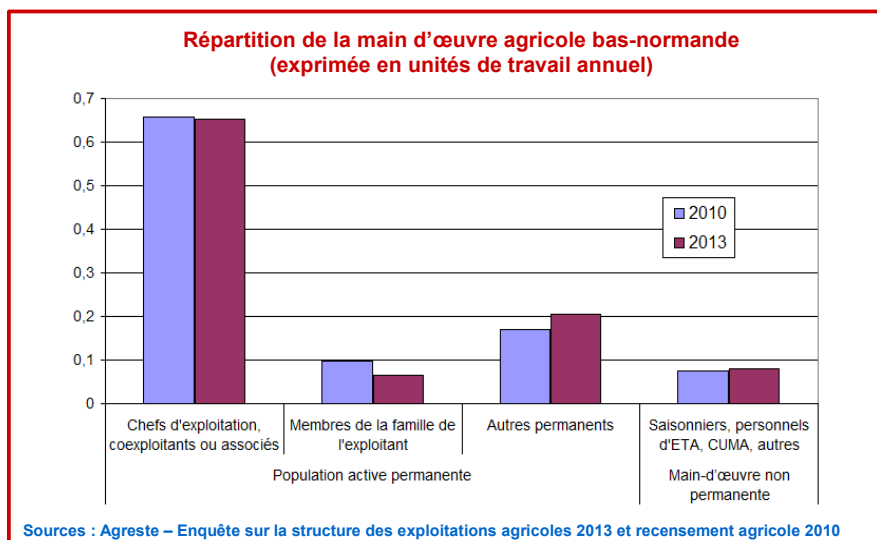


En conséquence, le nombre de coexploitants et associés progresse dans la région.

Près des deux tiers de la main d'œuvre assurée par les exploitants

En 2013, les chefs d'exploitation, coexploitants ou associés assurent 65 % du volume de travail, soit bien plus qu'au niveau national (58 %). Les membres de la famille du chef d'exploitation, essentiellement son conjoint, ne représentent plus que 6,4 % de la main d'œuvre (7,2 % au niveau national), en raison d'une baisse très marquée ces dernières années.

Le recours aux employés de sociétés de service, de groupements d'employeurs et aux travailleurs saisonniers est globalement stable. Dans la région, cette main d'œuvre non permanente ne représente que 8 % du travail agricole, soit deux fois moins qu'au plan national.



L'enquête « Structure des exploitations agricoles » de 2013

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles est l'opération statistique menée entre les recensements agricoles pour suivre l'évolution des structures. Quelques 1 750 exploitations ont été interrogées en Basse-Normandie. Les données recueillies portent sur la campagne 2012-2013.

A chaque résultat issu de cette enquête par sondage est associé un certain niveau de précision, comme un intervalle de confiance, qui est d'autant plus resserré que le résultat estimé est précis. L'enquête ESEA situe ainsi le nombre d'exploitations bas-normandes, y compris structures collectives, entre 20 560 et 22 000 en 2013. Avec 23 927 exploitations recensées en 2010, la baisse entre ces deux années est avérée ; mais on ne peut pas en déduire si le rythme de cette diminution s'est ralenti ou accéléré par rapport à la baisse perçue sur la période intercensitaire 2000-2010. D'autres sources d'information (Bilan annuel de l'emploi agricole, déclarations PAC) témoignent d'une diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2013 (de respectivement 2,2 % et 1,6 % par an en moyenne) moins accentuée qu'entre 2000 et 2010 (- 4 % en moyenne annuelle).

De la même manière, l'enquête ESEA situe la SAU totale des exploitations de la région, y compris structures collectives, entre 1 197 900 ha et 1 261 600 ha en 2013. Avec une SAU de 1 210 800 ha en 2010, on ne peut donc pas en déduire une évolution précise sur cette période de trois ans ; pour mémoire, la SAU des déclarants PAC, qui représentait 97,4 % de la SAU des exploitations de la région en 2010, a très légèrement augmenté entre 2010 et 2013 (de 0,1 % en moyenne annuelle).

Baisse du nombre d'exploitations, stabilité globale de la surface agricole : la SAU moyenne par exploitation progresse donc en Basse-Normandie, comme dans la plupart des régions françaises ; le chiffrage à partir de l'enquête est néanmoins trop peu précis pour être commenté.

Définitions

Exploitation agricole : Unité économique qui participe à la production agricole et qui répond aux critères suivants :

- une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales
- une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- une gestion courante et indépendante de toute autre unité. L'existence d'un établissement immatriculé au répertoire des entreprises et des établissements Sirene (un SIRET = une exploitation) ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique Agricole Commune présume de l'indépendance de gestion.

Production brute standard (PBS) : La PBS valorise un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique).

La PBS est calculée grâce à des coefficients valorisant les surfaces agricoles et les cheptels.

Afin de se conformer au règlement européen encadrant les enquêtes sur la structure des exploitations, ces coefficients ont été revalorisés entre 2010 et 2013. Ils résultent de valeurs moyennes calculées :

- sur la période 2005 à 2009 pour les données du recensement agricole 2010 (on parle alors de « coefficients 2007 »),
- sur la période 2008 à 2012 pour les données de l'enquête sur la structure des exploitations 2013 (ce sont les « coefficients 2010 »).

Unité de travail annuel (UTA) : Le volume du travail utilisé par les exploitations agricoles est exprimé en unité de travail annuel (UTA). Il s'agit d'une mesure en équivalent temps-plein de l'ensemble du travail fourni sur l'exploitation (par les chefs d'exploitations et coexploitants ou associés, les salariés et non salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles et les coopératives d'utilisation de matériel agricole intervenant sur l'exploitation). Un équivalent temps plein correspond à 225 jours de travail dans l'année.

CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole,

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée,

ETA : entreprise de travaux agricoles,

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun,

PAC : politique agricole commune.



Agreste Données Basse-Normandie
n°78 – octobre 2015 – 2,50 €

Toute utilisation de ces données est soumise à mention obligatoire de leurs sources

Agreste : la statistique agricole
© AGRESTE 2015

Directeur de la publication : Jean CEZARD
Rédacteur en chef : François QUESNEL
Rédacteur : Yvon GOURLAOUEN
Composition : Anne-Marie GEOFFROY
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1951 - 0411
www.agreste.agriculture.fr
<http://draaf.basse-normandie.agriculture.gouv.fr>
Courriel : srise.draaf-basse-normandie@agriculture.gouv.fr

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Directeur : Jean CEZARD
SERVICE REGIONAL DE L'INFORMATION
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
6, boulevard du Général Vanier – CS 95181
14070 CAEN CEDEX 5
Tél : 02.31.24.97.41 – Fax : 02.31.24.97.00